



Bulletin d'information NATURA 2000

Étangs d'Armagnac

N°20- Décembre 2023- site Natura 2000 FR7300891



Pensez-y

Permanence à la mairie de Manciet
le premier vendredi de chaque mois
de 9h30 à 12h00

Retrouvez les actualités du site
Natura 2000 sur :
gers.n2000.fr

Et sur
pays-armagnac.fr

Éditorial

L'année 2023 est une année anniversaire pour le site Natura 2000 des Étangs d'Armagnac : voilà 20 ans que ce site existe et qu'il est animé par l'équipe de l'Adasea du Gers. J'en remercie chaleureusement chaque membre pour leur travail assidu et fructueux.

Cette année fut aussi celle du transfert de l'autorité de gestion de l'Etat à la Région. En coulisses, les efforts sont partagés pour assurer une bonne transition de la gestion administrative. Sur le terrain, les activités se poursuivent avec des actions mises en œuvre auprès de différents publics : mesures agro-environnementales et climatiques, travaux à l'étang du Moura, animation au Bois du Marais, sensibilisation des scolaires...

Enfin, le comité de pilotage a choisi de reconduire le PETR du Pays d'Armagnac en tant que structure porteuse en charge de l'animation du site et m'a renouvelé sa confiance en tant que président du comité de pilotage. Nous tâcherons durant ce nouveau mandat de remobiliser les élus locaux autour de ce dossier. La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur et nous avons la chance de bénéficier d'outils pour mieux travailler en ce sens : nous devons nous en saisir pleinement.



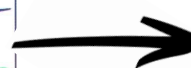
Michel GABAS

Président du Comité de Pilotage Natura 2000,
Maire d'Éauze
Président du PETR du Pays d'Armagnac

Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

Depuis le 1er janvier 2023, la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022 transfère partiellement la compétence Natura 2000 aux Régions.

La Région Occitanie est donc l'autorité administrative gestionnaire des sites Natura 2000 exclusivement terrestres ce sont donc 221 sites qui relèvent dorénavant de la compétence de la Région.



La vie du site Natura 2000

Afin d'assurer cette nouvelle compétence, la Région a créé un service Natura 2000 composé de 12 agents et a mis en place un dispositif d'intervention financière pour accompagner les structures animatrices, gestionnaires des sites Natura 2000.

C'est une vraie opportunité pour la Région d'accompagner les structures animatrices engagées dans la mise en œuvre des actions définies dans les plans de gestion afin que les défis de la stratégie régionale en faveur de la biodiversité puissent être relevés.

Par ailleurs, les sites Natura 2000 font partie du réseau des Aires Protégées pour lequel la Région au côté de l'Etat a élaboré un Plan d'action triennal (2022-2024) dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale des aires protégées.

« En tant qu'élu régional référent du site Natura 2000 des Etangs de l'Armagnac je souhaite travailler avec tous les acteurs du territoire dans l'intérêt général de son développement durable, de la protection des espèces et des habitats. »

Éric Cadoré

Président de la Commission Eau et risques de la Région Occitanie

Bilan des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023

Le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) déposé en septembre 2022 par PETR Pays d'Armagnac et l'ADASEA du Gers a permis de poursuivre la contractualisation de MAEC sur le site Natura 2000 et sa zone d'influence.



11 Agriculteurs bénéficiaires



90 ha de prairies engagées
dont **16 ha** dans le site Natura 2000



Plus de 3,3 km de fossés engagés



Plus de 81 000 € engagés
pour 5 ans

Sous réserve du retour d'instruction par les services de l'Etat

Les agriculteurs engagés depuis la campagne de 2023 doivent obligatoirement suivre une formation en lien avec les enjeux environnementaux des mesures souscrites. Les premières seront proposées au cours de l'année 2024.

Au niveau de la contractualisation pour 2024, l'enveloppe devrait être assez restreinte (peu d'engagements arrivant à leur terme). L'ADASEA tiendra informés les agriculteurs concernés.

La vie du site Natura 2000

Une pisciculture à visée pédagogique dans l'Étang du Moura

En 2021, le Conseil Départemental du Gers, propriétaire de l'Espace Naturel Sensible de l'Étang du Moura, a décidé de valoriser le patrimoine culturel et historique de ces anciens étangs créés pour produire du poisson en relançant la pisciculture extensive de l'étang, tout en invitant le public à assister à la pêche.

Une convention a été signée avec un pisciculteur professionnel afin d'assurer la gestion de cette activité.

Après un premier essai concluant fin 2021, une deuxième pêche a été réalisée le 8 novembre dernier.

201 carpes de 5 kg de moyenne et 40 kg de brochets avaient été lâchés dans l'étang le 20 janvier 2022. Deux ans plus tard, les résultats de la pêche se sont montrés une nouvelle fois très satisfaisants avec 168 carpes d'environ 11 kg de moyenne et 60 kg de brochets récupérés.



Des actions de sensibilisation auprès des jeunes



Les élèves des classes de Panjas ont pu bénéficier de l'intervention du CPIE Pays Gersoises au cours de l'année pour découvrir les rôles et l'importance des arbres dans le milieu naturel.

Un programme avec des sessions variées a été proposé aux élèves avec des ateliers en classe et en extérieur pour appréhender l'arbre, son cycle de vie, reconstituer les chaînes alimentaires et identifier des traces et indices de la faune locale.

Au mois d'octobre, les enfants du centre de loisirs d'Eauze ont également pu découvrir la richesse de la biodiversité des milieux aquatiques de l'Armagnac et leur fonctionnement par le biais de petites activités (kamishibai, reconnaissance des silhouettes et traces de la faune).



Zoom sur ...

Le Cuivré des marais

Dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, trois espèces de rhopalocères (papillons de jour) d'intérêt communautaire sont inscrites : Damier de la succise, Fadet des laîches et Cuivré des marais.

Ce dernier, d'une envergure de 3 à 4 cm, se distingue par le dessus des ailes d'un orange vif bordé de noir pour le mâle.

Pour l'apercevoir soyez vigilant, trois générations se succèdent au cours de l'année.

Les premiers vols ont lieu entre la fin avril et la mi-mai, suivis d'une seconde génération d'adultes fin juillet-début août et d'une troisième en septembre. La durée de vie d'un adulte est d'une dizaine de jours, le temps d'œuvrer à la reproduction de l'espèce.



Les adultes affectionnent les plantes mellifères comme les menthes, les pulicaires, les renoncules, ... qui fleurissent dans les prairies humides et inondables.

Les femelles pondent leurs oeufs sur la face inférieure des feuilles d'oseille sauvage (Rumex), on parle de plante hôte. Les chenilles se nourrissent ensuite de cette plante pour se développer.

La préservation du Cuivré des marais sur le territoire est principalement liée au maintien d'un réseau de prairies humides/inondables fauchées ou pâturées de façon extensive.

Pour en savoir plus

Gestion administrative et financière

PETR Pays d'Armagnac

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays
BP 3 32800 ÉAUZE

Contact : Sabrina MEUNIER

energie@pays-armagnac.fr — 06 07 87 46 57

Site internet: <http://www.pays-armagnac.fr>

Autorité administrative

Région Occitanie

Service Natura 2000

201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 4

Contact : Véronica LEON (site de Toulouse)
veronica.leon@laregion.fr — 05 61 39 66 95

Animation et bulletin financés par



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture, 3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161 32003 AUCH CEDEX

a032@adasea.net — 05 62 61 79 50

Site internet: <http://www.adasea32.fr/>

Sensibilisation grand public et scolaires

CPIE Pays Gersois

16 Rue Delort

32300 MIRANDE

contact@cpie32.org — 05 62 66 85 77

Site internet: <http://www.cpie32.org/>

Forêt

CNPF Occitanie

Maison de l'Agriculture, 3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161 32003 AUCH CEDEX

Contact : Florent NONON

florent.nonon@cnpf.fr — 05 62 61 79 16

Disponible en version numérique
Élaboré par l'ADASEA 32 en décembre 2023
Crédits photos : PETR Pays d'Armagnac, ADASEA du Gers,
CPIE Pays Gersois, Conseil Départemental du Gers.